

Fiche d'inscription  
mail : [reseauartistique@cclrp.fr](mailto:reseauartistique@cclrp.fr)  
tél. : 04 90 63 56 82

Tout dossier incomplet sera rendu à la famille  
et l'inscription ne sera pas prise en compte.

**ResIN**  
Les réseaux de l'interco  
RÉSEAU DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES



**FICHE  
INSCRIPTION  
ENSEIGNEMENTS  
ARTISTIQUES  
ÉLÈVE MAJEUR  
2019 / 2020**

04 90 63 56 82 // [reseauartistique@cclrp.fr](mailto:reseauartistique@cclrp.fr)

La demande d'inscription pour l'année 2019-2020  
ne sera prise en compte que si l'élève est à jour des  
règlements des années précédentes.



COMMUNE DE  
LAMOTTE-DU-RHÔNE



COMMUNE DE  
LAPALUD



COMMUNE DE  
MONDRAGON



COMMUNE DE  
MORNAS

[www.cclrp.fr](http://www.cclrp.fr)

## PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Le dossier doit être retourné **REPLI** et **COMPLET** :

- Justificatif d'assurance responsabilité civile
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le règlement intérieur signé
  
- ATELIER DANSE : Un certificat médical de moins de 6 mois

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe :  FÉMININ  MASCULIN

Département de naissance : ..... Commune de naissance : .....

Pays de naissance (si hors de France) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone (fixe) : ..... Téléphone (port) : .....

Mail : .....

Personne à contacter en cas d'urgence: ..... Portable : .....

Je souhaite recevoir la newsletter de Rhône Lez Provence (infos pratiques, actualités, bons plans, évènements...)

## CHOIX DE L'ENSEIGNEMENT

### COURS COLLECTIFS DE MUSIQUE

- Formation musicale Cycle 1 sur 3 ans,
- Ensemble de guitares,
- Ensemble de flûtes,
- Ensemble Accordéons / Claviers,
- Ensemble orchestral,
- Ateliers musiques actuelles amplifiées,
- Chorale Ado/Adultes
- Cours de chant
- Batucada

### COURS INDIVIDUELS DE MUSIQUE

- Accordéon chromatique
- Accordéon diatonique,
- Guitare
- Guitares électriques  Basse
- Piano  Clavier
- Flûte à bec  Flûte traversière
- Violon
- Galoubet-Tambourin
- Cornemuse
- Trompette  Trombone  Tuba
- Batterie
- Percussions
- Cours de chant

### ATELIER DANSE

- Danse

## RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

En cas d'allergie ou de difficultés de santé, je m'engage à en informer les référents pédagogiques.

## AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER, FILMER ET PUBLIER DES IMAGES DE PERSONNES MINEURES.

J'autorise, à titre gratuit la communauté de communes Rhône Lez Provence, 1260, av. Théodore Aubanel, CS 20099 – 84500 BOLLENE à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises de mon/mes enfants.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par la communauté de communes Rhône Lez Provence, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : Les magazines, les sites internet, les outils digitaux, les réseaux sociaux, les vidéos, les projections publiques, la communication de la communauté de communes Rhône Lez Provence interne & externe.

La communauté de communes Rhône Lez Provence s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

## TARIFICATION

### Adhésion annuelle:

L'adhésion annuelle au réseau intercommunal des enseignements artistiques est payable au moment de l'inscription validée.

### Cotisations trimestrielles :

Les cotisations trimestrielles sont payables:

1<sup>er</sup> trimestre (septembre - octobre- novembre-décembre): du 1<sup>er</sup> au 15 septembre

2<sup>ème</sup> trimestre (janvier - février - mars): du 1<sup>er</sup> au 15 janvier

3<sup>ème</sup> trimestre (avril - mai - juin) : du 1<sup>er</sup> au 15 avril

### Tout trimestre commencé est dû.

### Paiements :

- **Par courrier**, en envoyant un chèque libellé à l'ordre du trésor public. Les chèques devront être envoyés à l'adresse suivante:  
Communauté de communes Rhône Lez provence - 1260, avenue Théodore Aubanel - CS 200 99 - 84500 Bollène.

- **Pendant les heures d'ouverture au public de la bibliothèque de Mondragon et de Lapalud (permanences possibles à Mornas).**  
Les paiements peuvent s'effectuer par chèque ou en espèces.

- **Au siège de la communauté de communes Rhône Lez Provence.**

Les paiements peuvent s'effectuer par chèque ou en espèces. Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 18h.

## ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

• Je certifie l'exactitude des renseignements figurant dans ce document.

• Je m'engage à signaler au service des réseaux intercommunaux des enseignements artistiques dans les plus brefs délais tout changement modifiant les informations mentionnées sur la fiche.

• Je me conforme aux termes du règlement intérieur du service, que j'ai lu et signé, et qui reste disponible auprès du service proximité et service à la population de Rhône Lez Provence, ou consultable sur le site [www.ccr1p.fr](http://www.ccr1p.fr)

J'autorise, en cas d'urgence l'encadrant de l'activité, ou son représentant, à prendre toutes mesures rendues nécessaires par mon état.

Fait à : .....

Date : .....

Signature du bénéficiaire :

.....

# - DÉCOUVREZ TOUS LES RÉSEAUX DE L'INTERCO -

## Res'IN

Les réseaux de l'interco

